



Je peux conduire le jour même après le jugement ?

Par **Azertyuiop22**, le **08/07/2023** à **15:55**

Bonjour,

Suite à une infraction que j'ai commise il y a quelques mois, je dois me rendre au tribunal, qui se trouve à 5 heures de route de chez moi. Je sais déjà que je serai suspendu de conduire pendant au moins 6 mois.

Ma question est la suivante : une fois que la suspension m'aura été annoncée, aurai-je le droit de conduire pour rentrer chez moi ?

Par **Marck.ESP**, le **08/07/2023** à **17:18**

Bonjour.

Il faudra faire savoir au tribunal que vous devez rentrer, cela ne devrait pas poser problème.